

CANTON DE BERNE: SYNTHESE DU PROGRAMME DE PROMOTION DES SOLS

Le Programme de promotion des sols du canton de Berne s'engage sur de nouvelles voies dans l'agriculture. Il s'agit de ménager davantage la ressource naturelle qu'est le sol, qui est le lien entre l'eau et l'air, et de réduire davantage les émissions d'ammoniac. Ce projet de promotion qui s'étend sur une durée de six ans a été lancé avec succès le 1^{er} août 2009: quelque 1500 exploitations s'y sont inscrites. La Confédération et le canton soutiennent ce projet orienté vers l'avenir par des subventions importantes.

Le lancement, par des agriculteurs et des spécialistes du sol, du «Programme de promotion des sols du canton de Berne» poursuit une approche globale et durable visant à ménager le sol et ses ressources, avec la prise en compte, à l'interface, de l'eau et de l'air. Un organe responsable largement représentatif – composé de membres de la BFO (organisation bernoise pour les prestations écologiques requises et pour la détention respectueuse des animaux de rente), du groupe des spécialistes du sol de Bio Suisse (FGB) et de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OAN) – a élaboré un projet détaillé. La participation à ce programme est libre. Il prévoit des incitations financières pour soutenir la mise en œuvre de diverses mesures dans les domaines des systèmes de culture ménageant le sol (semis sous litière, semis sur bandes fraisées ou semis direct, labour superficiel hors raie de labour), de la régénération du sol et des mesures relatives à la culture (rotation des cultures (= assolement), couverture hivernale du sol, semis sous couverture, renoncer aux herbicides, compostage du fumier) ainsi que des systèmes d'épandage de lisier réduisant les pertes d'ammoniac (purinage par tuyaux, véhicules et machines ménageant le sol). Ce catalogue de mesures fait partie du concept-programme, qui comprend également une partie formation et vulgarisation pour lequel on privilégie le principe «de paysans à paysans». Le dernier volet du programme est le monitoring de l'efficacité des mesures; il repose sur les analyses de la Surveillance cantonale des sols (KABO) complétées par l'aspect protection des plantes et les mesures des immissions assurées par le beco Economie bernoise. A l'échéance du projet, en 2015, les mesures introduites devraient être économiquement supportables et poursuivies sans contribution financière.

Le périmètre s'étend sur les surfaces agricoles du canton de Berne utilisées pour l'agriculture et la culture fourragère, le principe du lieu de domicile faisant foi. Sur la base de calculs et d'estimations prudentes, la direction du projet a fait état, à l'aide des prescriptions de l'OFAG, de coûts imputables de quelque 57 millions de francs pour les six ans que dure le projet. Les estimations se basent avant tout sur des prévisions de participation. En juillet 2009, l'OFAG s'est engagé à hauteur de quelque 46 millions de francs, la part fédérale représentant ainsi 80 pour cent. Le canton assumera, pour l'essentiel, les coûts restants.

La mise en œuvre du projet incombe à l'organe responsable précité, et la direction de projet, à l'OAN. Le Programme de promotion des sols remplace le projet cantonal précédent qui encourageait la conversion à des systèmes de culture sans labour, ména-



geant davantage le sol – un projet qui avait duré plus de dix ans.

Près de 1500 agriculteurs se sont inscrits au projet pour sa première année, et les moyens à disposition ont permis de les prendre tous en considération. Chaque agriculteur est libre de mettre en œuvre celles parmi les mesures qui correspondent à la structure de son exploitation. Les inscriptions se répartissent environ pour moitié entre, d'une part, les domaines de mesures I et II (systèmes de culture ménageant le sol, régénération du sol et mesures relatives à la culture) et, d'autre part, le domaine de mesures III (systèmes d'épandage réduisant les pertes d'ammoniac). Les coûts pour la première année du projet sont estimés à 6,1 millions de francs. On s'attend, pour les cinq années suivantes du projet, à une augmentation continue de la surface contractuelle et, partant, des subventions d'encouragement.

Le projet a été lancé le 1^{er} août 2009. C'est à cette date qu'ont débuté les relevés exigés. Le Programme de promotion des sols utilise des structures déjà existantes. Ainsi, les indemnités financières sont versées par GELAN, et les contrôles des exploitations sont effectués par des organisations de contrôle agréées. Les subventions d'encouragement seront versées pour la première fois en automne 2010 en même temps que les paiements directs. Le projet sera complété en 2010 par d'autres mesures ciblées visant à diminuer les émissions d'ammoniac.

Il est déjà possible de s'inscrire pour la deuxième année du projet: la date limite d'inscription est le 30 juin 2010. Pour toute information complémentaire, prière de s'adresser à M. Peter Hofer, Service de la protection des sols du canton de Berne, tél. 031 910 53 37 ou à M. Andreas Leu, Inforama Rütli, tél. 031 910 53 58 ou courrier électronique à l'adresse info.aul@vol.be.ch. Toute la documentation relative au Programme de promotion des sols est disponible sur Internet, à l'adresse www.ipringe.ch (site en allemand seulement).

On peut retenir, globalement, qu'en participant au Programme de promotion des sols, les agriculteurs produisent des effets aussi bien écologiques qu'économiques, qui apportent des avantages tant aux exploitations qu'à la population:

- ▶ La fertilité du sol est maintenue sur le long terme, ce qui représente une contribution importante à la sécurité de l'approvisionnement en denrées alimentaires et fourragères.
- ▶ Les rejets néfastes d'azote dans l'eau potable et dans l'air sont réduits.
- ▶ La biodiversité est préservée dans les sols, grâce à une culture réduite, ainsi que dans les forêts, les eaux et les autres écosystèmes proches de l'état naturel, grâce à une diminution des rejets d'azote.
- ▶ A moyenne et longue échéance, les coûts de production sont réduits ou optimisés alors que le niveau de production reste au moins aussi élevé.
- ▶ Les ressources non renouvelables telles que le phosphore ou les agents fossiles sont utilisées de manière plus efficace grâce à un épandage ciblé, ce qui améliore globalement le bilan écologique.
- ▶ L'image de marque d'une agriculture assurant une production durable et efficace est améliorée.